

Communiqué de la Conférence des Evêques de France

17 mars 2020

Chers amis,

Après la déclaration du Président de la République hier soir et le confinement annoncé pour au moins 15 jours, voici quelques rappels, quelques points d'attention, une suggestion à venir.

Rappels :

1. Aucune messe (dominicale, de semaine, de funérailles) avec une assemblée, de quelque taille qu'elle soit, ne doit être célébrée. Les églises peuvent ouvertes, avec moins de 20 personnes en prière individuelle et à distance les unes des autres.
2. Si vous jugez possible qu'une messe soit célébrée pour des communautés religieuses bien déterminées, il convient absolument que ce soit sans aucune personne étrangère à la communauté ; que le prêtre reste à distance des Soeurs. Il serait sage que la communion soit distribuée par une des religieuses.
3. Pour les obsèques, elles peuvent pour le moment être célébrées dans les églises. L'assemblée devra être inférieure à 20 personnes et celles-ci devront se répartir dans l'ensemble de l'église. Il faut reporter la célébration eucharistique à des temps meilleurs. Seul celui qui préside bénit le corps avec l'eau bénite ; les autres s'approchent et s'inclinent sans toucher le cercueil et font le signe de croix sur eux-mêmes.

Dans tout le Jura, sur décision du Préfet, les obsèques ne peuvent pas avoir lieu dans les églises mais dans les cimetières ou colombariums dans la plus stricte intimité. Ce temps de prière sera réduit au strict minimum et sera dirigé par le prêtre ou un membre des équipes de funérailles. Les participants respecteront les règles sanitaires scrupuleusement. La préparation de ce temps de prière ne pourra se faire que par téléphone. Après l'épidémie, l'eucharistie sera célébrée à l'intention du (de la) défunt(e).

4. Baptêmes, mariages, confirmations, professions de foi, premières communions, sont à reporter à des temps meilleurs.
5. Pour les scrutins, le Service national SNCC fournit aux diocèses les éléments nécessaires pour les circonstances actuelles.
6. Les confessions doivent se faire dans des lieux qui permettent un mètre de distance et de ne pas se tenir face à face.

Points d'attention :

1. Il serait sage de permettre aux prêtres âgés de ne pas participer aux repas communs et donc de leur livrer ou de leur faire porter un déjeuner chaque jour à domicile. Ceux qui habitent une maison commune pourraient prendre leurs repas chez eux. Tout contact avec une personne contaminée oblige à 14 jours de confinement strict ; le risque est grand d'une insuffisance respiratoire qui pourrait ne pas pouvoir être traitée à l'hôpital, faute de matériel.
2. La visite aux personnes âgées et aux familles en deuil peut se faire, mais sans contact, si possible à bonne distance. Pour cela, le prêtre ou le diacre doit se munir de la déclaration nécessaire « attestation de déplacement dérogatoire » (pièce jointe).
3. Il est nécessaire que les prêtres et les diacres remplacent pour présider les obsèques les laïcs de plus de 70 ans afin de protéger ces derniers.

4. Les salariés doivent être mis en télétravail autant que possible ou en chômage technique (pris en charge par l'État). Il est capital d'assurer les salaires de mars. Le secrétariat général travaille avec les économistes pour que toute information nécessaire à ce niveau soit connue.
5. Chaque diocèse réfléchit aux moyens d'assurer une animation catéchétique et spirituelle « à distance » pour les enfants et les jeunes. Chaque diocèse mettra en place ce qu'il faut pour soutenir la vie spirituelle des fidèles dans les semaines à venir jusqu'au dimanche des Rameaux. Les services nationaux SNPLS et SNCC donnent des propositions en ce sens sur leur site internet.
6. Le canon 1000, § 2 prévoit que, dans la célébration du sacrement des malades, l'onction d'huile puisse être faite non avec le pouce mais avec un instrument, comme un stylet ou une aiguille. Voir Roger van der Weyden, Triptyque des 7 sacrements : https://upload.wikimedia.org/wikipedia/commons/2/21/Seven_Sacraments_Rogier.jpg

Suggestion :

- Jeudi prochain, 19 mars, fête de saint Joseph, patron de la sainte Famille, patron de la bonne mort. Les familles sont « contraintes » de se retrouver, ce qui peut être réjouissant pour certains et difficiles pour d'autres. Les hôpitaux, dans les zones où le plan « Blanc » a été déclenché ne laissent plus entrer les aumôniers, même salariés de l'hôpital. Il convient de faire porter dans la prière de tous ceux et celles qui vont mourir un peu seuls, les médecins et le personnel soignant faisant tout leur possible.
- Le conseil permanent voudrait vous proposer une initiative pour la France entière le 25 mars, fête de l'Annonciation, pour un temps de prière commun à travers tout notre pays et avec tout notre pays. Un texte détaillé suivra en fin de journée.

Pendant ce temps de confinement, le secrétariat général continue de fonctionner « à distance », ainsi que tous les services nationaux, même si la Maison du 58 avenue de Breteuil est désormais fermée. Vous pouvez les contacter à leur adresse mail habituelle. Tous les jours une « cellule de crise » se réunit à distance au secrétariat général, en lien avec la Présidence de la CEF. Le travail est ainsi assuré, les LC continueront d'en rendre compte. Beaucoup d'entre vous ont publié des textes intéressants pour une compréhension spirituelle ou théologique de ce moment d'épreuve collective. Que le Seigneur nous garde unis dans sa paix, alors que nous marchons vers Pâques, tout de même.

+ Eric de Moulins-Beaufort
Archevêque de Reims
Président de la Conférence des évêques de France